
AVIS

13 octobre 2022

**CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION
(CPER) 2021-2027 :
PROTOCOLE D'ACCORD**

Rapporteur : M. Jean-Yves HEURTIN

Résultat du vote : **Unanimité**



Introduction

L'élaboration du CPER 2021-2027 a été initiée en septembre 2019. Elle est fondée sur le partage d'un diagnostic territorial entre l'État et la Région, complété d'échanges avec les 5 Départements et les intercommunalités de Rouen, Le Havre, Caen et Cherbourg.

Les 5 grandes priorités que l'État et la Région souhaitent particulièrement soutenir pour la période 2021-2027 au vu des caractéristiques du territoire normand sont :

1. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
2. Les infrastructures, les mobilités douces et les transports collectifs,
3. La transition écologique et énergétique,
4. L'attractivité et la cohésion des territoires,
5. La santé.

Les montants en jeu se répartissent comme suit :

Volet	Thématique	Crédits État et Organismes de recherche	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
1	Enseignement supérieur, recherche et innovation	64 873 000 €	29 665 000 €	64 873 000 €	74 837 000 €
2	Infrastructures, mobilités douces et transport collectif	157 700 000 €	3 200 000 €	233 044 000 €	
3	Transition écologique et énergétique	130 921 000 €	126 859 747 €	53 700 000 €	
4	Attractivité et cohésion des territoires	133 014 915 €	90 372 234 €	56 196 898 €	
5	Santé	258 300 000 €		203 300 000 €	
Total hors volet santé		486 508 915 € CPER 2021-2027	250 096 981 €	407 813 898 € CPER 2021-2027	74 837 000 €

L'engagement financier de l'État au titre du CPER 2021-2027, hors volet santé, de 486 M€, tient compte des arbitrages rendus concernant :

- la bascule des opérations portuaires dans le CPIER de la Vallée de la Seine,
- la prise en compte, à l'inverse, des crédits de recherche de l'enseignement supérieur, initialement inscrits dans le CPIER.

Le protocole d'accord précise les moyens financiers que les cosignataires s'engagent à mobiliser. **Il s'agit d'un document stratégique, préfigurateur du contrat de plan État-Région 2021-2027, qui sera signé en 2023 et auquel s'ajoutera un volet mobilité complémentaire des engagements retenus pour 2021 et 2022 dans le présent protocole.**

Les observations et propositions transverses du CESER

Le CESER regrette le retard pris dans la signature de ce protocole d'accord, alors que toutes les autres Régions de France ont déjà signé leur CPER 2021-2027. Bien que des moyens financiers de l'État et de la Région Normandie aient été mobilisés via le plan de Relance en 2021 et en 2022, ce retard porte nécessairement préjudice à l'avancement des projets nécessaires au territoire.

Concernant les montants inscrits au CPER 2021-2027, le CESER regrette la faiblesse des montants consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Pour rénover son immobilier, offrir des conditions d'études satisfaisantes, et accroître son attractivité, les montants nécessaires sont beaucoup plus importants. Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en Normandie est insuffisant par rapport à ses besoins, notamment dans le domaine stratégique de l'énergie.

Les observations et propositions du CESER sur les volets thématiques

Volet 1 : Enseignement supérieur, recherche et innovation : Améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur et la compétitivité de la recherche pour accroître le niveau de qualification des Normands

Le CESER avait, dans ses précédents avis, salué l'engagement financier de la Région sur le CPER, avant même que celui-ci soit acté, afin de permettre à nombre d'établissements de rester compétitifs. De même, il salue le souhait de la Région d'investir pour amorcer la remise à niveau du parc immobilier vieillissant, proposer un cadre de vie attractif pour les étudiants et ainsi concourir à accroître le niveau de qualification des jeunes Normands. Néanmoins, au regard des dispositifs dont la Région n'avait pas bénéficié, Plan Campus-PIA Excellence, le CESER note que les crédits de l'Etat pour la partie enseignement auraient pu être bien supérieurs afin de rattraper son retard au niveau national.

Volet 2 : Infrastructures, mobilité douce et transports collectifs : Inscrire le sujet des mobilités dans le temps long

Au sujet des infrastructures ferroviaires et routières, le protocole d'accord comprend uniquement des opérations inscrites dans les contrats de plan 2015-2020 (ou leurs avenants), et leur prolongement sur les années 2021 et 2022, soit des projets déjà engagés (par exemple travaux sur le boulevard périphérique de Caen, déviation sud-ouest d'Evreux, aménagement des accès définitifs du pont Flaubert à Rouen...). Le CPER sera en effet signé en 2023 sans inclure de volet infrastructures et mobilités. Ce dernier y sera intégré par la suite par un avenant pour la période 2023-2027. Le rapport du COI (Conseil d'orientation des infrastructures) attendu pour la fin de l'année 2022, que le gouvernement attend pour opérer ses arbitrages, viendra hiérarchiser les investissements à conduire en matière d'infrastructures de transport pour les années à venir. Le CESER insiste tout particulièrement sur la nécessité de faire figurer la LNPN parmi les dossiers prioritaires du futur volet mobilités du CPER, et plus largement les transports ferroviaires – qu'il s'agisse du financement du protocole de régénération de lignes de dessertes fines du territoire signé entre l'Etat et la Région, ou du développement des services express métropolitains autour de Rouen et Caen.

Volet 3 : Transition écologique et énergétique : promouvoir une Normandie durable

En termes de transition écologique et énergétique, le protocole d'accord comprend surtout des dispositifs existants (notamment avec les financements des Etablissements publics de l'Etat tels que l'ADEME ou l'Agence de l'eau Seine-Normandie). Si le CESER note avec intérêt les moyens prévus dans le protocole d'accord pour l'adaptation des territoires aux changements climatiques, et souligne l'importance de l'approche décrite comme « *anticipatrice plutôt que curative* », il observe qu'il s'agit exclusivement de financements apportés par la Région.

Volet 4 : Accroître l'activité et la cohésion des territoires

Le CESER prend note des investissements prévus dans le cadre du mandat de négociation dans le domaine du patrimoine culturel et notamment ce qui concerne les travaux envisagés sur le site de l'Abbaye d'Ardenne. Il s'interroge néanmoins sur la nature de ces derniers et ce qui bénéficiera directement à l'IMEC pour maintenir ce haut lieu culturel.

Volet 5 : Santé

15 M€ ont d'ores et déjà été mobilisés pour financer les Pôles et Maisons de santé en Normandie afin de renforcer l'offre de soins sur le territoire normand. Le CESER réitère sa demande de bénéficier d'une évaluation de l'efficacité des Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires.

Concernant les élèves en formations médicales et para médicales, un suivi de cohorte est toujours préconisé par le CESER, suivi de cohorte qui pourrait utilement orienter les travaux nécessaires en matière d'information et d'orientation vers ces domaines d'activités.

Le CESER s'étonne de la différence du nombre d'étudiants relevant de ce secteur et comptabilisés de manière différente dans ce protocole d'accord et dans les orientations budgétaires. Une clarification s'avère nécessaire pour connaître les effectifs, les taux de remplissage des écoles et instituts, de même que les modalités d'accès (apprentissage, formation initiale, continue).

Sur les 486 M€ apportés par l'État dans le CPER 2021-2027, seuls environ 100 M€ représentent de nouveaux engagements. Dans le CPER 2021-2027, sur une durée de six années, l'État apporte environ 100 M€ pour l'immobilier de l'enseignement supérieur, recherche et innovation. Sur ce constat, le CESER déplore le faible niveau d'engagement de l'État sur ce CPER 2021-2027, notamment dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, au regard des 140 M€ investis chaque année par la Région dans les lycées. Il sera attentif au rapport que la cour des comptes va publier sur l'immobilier des universités.

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD
au titre de personnalité qualifiée au titre de l'environnement

En attente

Déclaration de Mme Virginie POIRIER MOREL

au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers.ères,

Enfin !!!

Si l'on peut se réjouir de la future signature du protocole du CPER 2022-2027, l'avis présenté aujourd'hui nous apparaît succinct et ne prend pas en compte certains éléments qui nous semblent incontournables.

Par exemple, le volet 4 de l'avis ne reprend pas le sous-volet 4.3 du protocole. On peut le comprendre ! Ce sous-volet se réduit à un tableau financier et une phrase. **Néanmoins, le champ emploi-formation est un sujet qui nous tient à cœur.**

A l'occasion de cette déclaration, le groupe CGT acte que le Carif-Oref est toujours une structure qui outille les acteurs du quadripartisme en région sur le champ emploi-formation.

Rappelons que cet appui dont bénéficie la Normandie est remis en cause en Ile de France. En effet, l'Etat et la Région Ile de France ont décidé la liquidation du GIP Carif-Oref d'Ile de France, laissant 42 personnes sur le carreau. Pour mener à bien les missions inscrites dans le décret de juin 2021, l'Etat et la Région Ile de France recourraient à des ressources internes ou des cabinets extérieurs.

C'est un vrai scandale !

De plus, cette situation n'est pas sans impacter les projets de mutualisation au sein du réseau des Carif-Oref ; la charge de travail portée par le Carif-Oref d'Ile de France devra être transférée sur les autres afin que ces projets puissent aboutir.

Avec l'inscription au CPER et avec la création du Data Emploi-Formation en Normandie dont le Carif-Oref est le chef de projet, nous pouvons rester optimiste sur sa pérennité. La CGT restera vigilante et affirme sa solidarité avec les salariés du Carif-Oref Ile de France, Défi Métiers.

Néanmoins, lorsque l'on regarde de plus près, la baisse de financement Etat/Région s'élève à 1.5 Million, hors financement sur projets spécifiques non pérennes. Or, même si les deux Carif-Oref des ex régions Haute et Basse Normandie ont fusionné, il n'en reste pas moins que les frais de personnel ont déjà été réduits sur la période CPER précédente, hors missions spécifiques non financées dans le cadre du CPER.

En conclusion sur ce point, la CGT restera vigilante à ce que la santé financière du Carif-Oref de Normandie soit préservée et n'hésitera pas à intervenir dans le cas où une quelconque fragilité mettrait son avenir en péril.

Autre sujet central pour la CGT, l'enseignement supérieur et la recherche.

Deux ans de latence pour arriver à la signature de ce contrat ! Mais que de temps perdu pour les établissements du supérieur, les organismes de recherche et les étudiant.e.s pendant que nos Présidents participaient à un combat de coqs d'un autre âge.

L'ESR normand serait en retard sur les autres régions ? Premièrement, la CGT ne considère pas que l'ESR normand est en compétition avec celui d'autres régions. Laissons ce vocabulaire aux défenseurs de la « Main Invisible ». Et s'il y a retard, la faute à qui ? La politique d'austérité imposée par les gouvernements successifs accélère la dégradation de l'ESR. Pas tout l'ESR, mais l'ESR public est touché de plein fouet !

La Région n'est pas responsable de tous les malheurs de l'ESR public, mais elles y contribuent comme tous les autres acteurs publics. Le soutien de la Région aux ESR privés ne fait que renforcer le régime inégalitaire de l'ESR au niveau national. Et au final ce sont les étudiant.e.s les plus défavorisé.e.s socialement, les personnels de l'ESR les plus précaires qui font les frais de cette politique libérale !

Le groupe CGT prend acte de la signature du CPER mais ne se fait aucune illusion sur la trajectoire vers laquelle La Région et le gouvernement entraînent l'ESR. La CGT est et sera toujours là pour les faire dévier de cette trajectoire.

Déclaration de M. Lamri ADOUI

au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie

En attente